# INTIMIDATION



ÉCOLE SAINT-JEAN-DE-MATHA Centre de services scolaire de Montréal









### Les actions de l'école Saint-Jean-de-Matha

CHAQUE ÉTABLISSEMENT DE LA CSDM A MAINTENANT UN PLAN DE LUTTE À L'INTIMIDATION ET À LA VIOLENCE À L'ÉCOLE. À LA SUITE DE L'ADOPTION DU PROJET DE LOI 56, EN JUIN 2012 À L'ASSEMBLÉE NATIONALE, TOUS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DU QUÉBEC ONT PRODUIT LEUR PROPRE PLAN.

POUR CONCEVOIR CE NOUVEL OUTIL, LES MEMBRES DU PERSONNEL DES ÉTABLISSEMENTS SE SONT RENCONTRÉS POUR FAIRE LE POINT SUR LES ACTIONS DÉPLOYÉES POUR PRÉVENIR ET RÉGLER LES SITUATIONS POUVANT SE PRODUIRE DURANT UNE ANNÉE SCOLAIRE.



Toutes les manifestations de violence et d'intimidation seront prises au sérieux. Nous assurerons la confidentialité de tout signalement et de toutes plaintes reçues.

### LES MESURES DE PRÉVENTION DE NOTRE ÉCOLE

MA COUR UN
MONDE DE PLAISIR
(PROJET JEUNE
LEADER) POUR
LES ÉLÈVES DU
TROISIÈME CYCLE
(PAUSE COVID
20-21).



PLAN DE SURVEILLANCE ACTIVE SUR LA COUR.

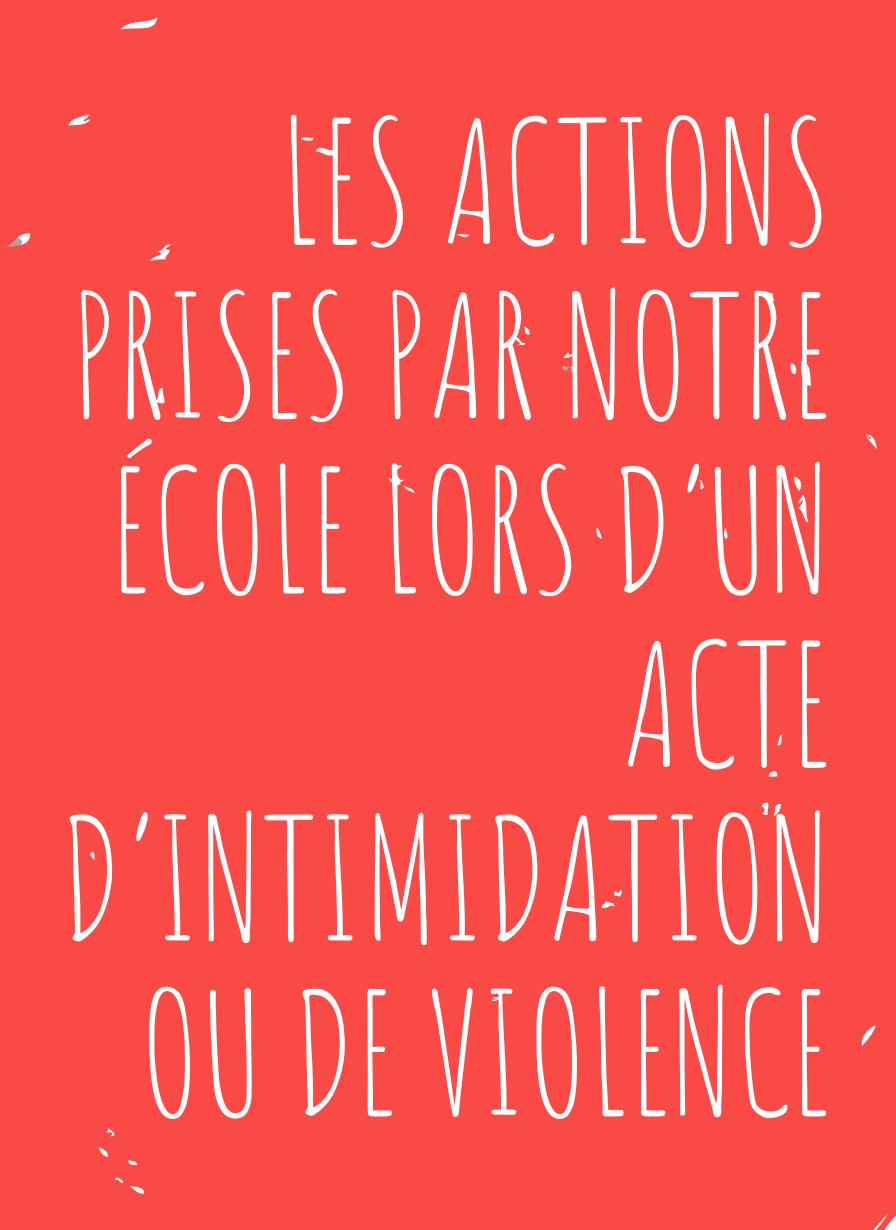
VERS LE PACIFIQUE, FORMATION DES MÉDIATEURS POUR LES ÉLÈVES CIBLÉS DU TROISIÈME CYCLE (PAUSE COVID 20-21).

#### INTERVENTION DE L'AGENT SOCIOCOMMUNAUTAIRE.

FORMATION ARASS POUR
LES INTERVENANTS
SCOLAIRES DU SERVICE
DE GARDE ET DE
L'ÉCOLE. ENSEIGNEMENT
EXPLICITE DES
COMPORTEMENTS
ATTENDUS AUX ÉLÈVES.

VERS LE PACIFIQUE, LES 4 ÉTAPES DE LA RÉSOLUTION DE CONFLITS ENSEIGNÉES AUX ÉLÈVES DANS LE CADRE SCOLAIRE.

ANIMER DES ATELIERS SPÉCIFIQUES SUR LA GESTION DE LA COLÈRE ET DE LA RÉSOLUTION DES CONFLITS AVEC UN SOUS-GROUPE D'ÉLÈVES (PSYCHOÉDUCATRICE/TES).





de garde et la direction).

### La direction, la TES et la secrétaire consigneront les signalements

Toutes informations concernant des actes d'intimidation doivent être transmises par courriel à la direction,

Dans le cas de violence sexuelle, les personnes concernées doivent rapidement informer la direction par courriel de la situation et la direction fera le suivi avec les intervenants concernés.

### La direction communiquera rapidement avec les intervenants concernés.

Utilisation de l'extension Mozaïk; module SOI/consignation des informations (à venir pour les parents).

L'école informera les parents sur les actions et priorités de l'école dans un délais de 48 heures maximun.

Les parents ont la responsabilité de prendre connaissance du code de vie Disponible sur Mozaïk

# L'aide offerte à une victime, à un témoin et à l'auteur d'un acte

#### MESURES DE SOUTIEN DE L'ÉLÈVE VICTIME

- Reconnaître l'incident et rassurer l'élève
- Renforcer le comportement de dénonciation
- Évaluer l'impact de la situation pour la victime et définir des stratégies pour éviter ou réagir aux situations
- Enseigner les comportements attendus avec l'appui des autres adultes de l'école
- 5. Établir un plan de sécurité



# L'aide offerte à une victime, à un témoin et à l'auteur d'un acte

### MESURES DE SOUTIEN DE L'ÉLÈVE TÉMOIN

- Reconnaître l'incident et rassurer l'élève
- Renforcer le comportement de dénonciation
- Évaluer l'impact sur le climat du groupe, du niveau ou de l'école et les sensibiliser au pouvoir d'action des témoins
- Enseigner les comportements attendus avec l'appui des autres adultes de l'école
- 5. Définir des stratégies pour éviter ou réagir aux situations



## L'aide offerte à une victime, à un témoin et à l'auteur d'un acte

#### MESURES DE SOUTIEN DE L'ÉLÈVE AUTEUR POUR FAVORISER UN CHANGEMENT DE COMPORTEMENT

- Reconnaître l'incident et amorcer la réflexion sur l'utilisation des gestes.
- Définir des stratégies pour mettre fin à la situation (gestion de la colère, développer des habiletés sociales, etc.)
- Impliquer les parents pour la mise en œuvre des stratégies.
- Déterminer avec l'élève des engagements à prendre.
- Intensifier au besoin les stratégies de prévention ciblées par l'école tout en enseignant les comportements attendus et en le renforçant sur ses progrès.





Selon l'analyse des circonstances, la gravité, la fréquence, l'intensité, la conséquence des actes de violence ou d'intimidation commis à l'endroit de la victime et le potentiel de récidive de l'auteur de l'agression, les sanctions disciplinaires seront graduées.

#### ·ATTENTION

Toutes nos sanctions disciplinaires s'accompagneront de mesures de soutien. Ces mesures doivent permettre à l'élève de réparer son geste, de développer une culture de responsabilité, de développer son autocontrôle et son autonomie.

# Le suivi donné à un signalement ou à une plainte



- Suite à l'évaluation de la situation, informer les gens concernés des conclusions de l'évaluation.
- Informer les parents dans un délai maximal de 48 heures de ce qui sera mis en place et des conclusions de l'évaluation
- Contacter les intervenants concerner ainsi que les enseignants pour s'assurer de mettre en place les moyens pour assurer la sécurité des enfants
- Faire un suivi rapidement et fréquent avec les élèves et intervenants concerner pour s'assurer que la situation c'est résorber.

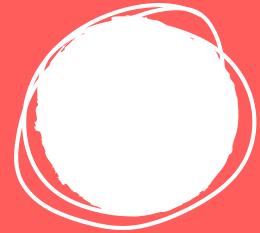


VOUS ÊTES INVITÉS À FAIRE ÉQUIPE AVEC LE PERSONNEL DE L'ÉCOLE POUR MAXIMISER L'IMPACT D'UNE INTERVENTION AUX PRÈS DE VOTRE ENFANT. VOICI QUELQUES PISTES:

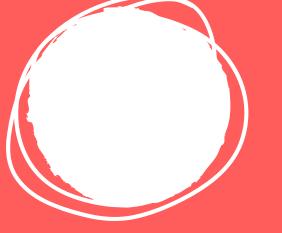
ETRE À L'ÉCOUTE DE VOTRE ENFANT

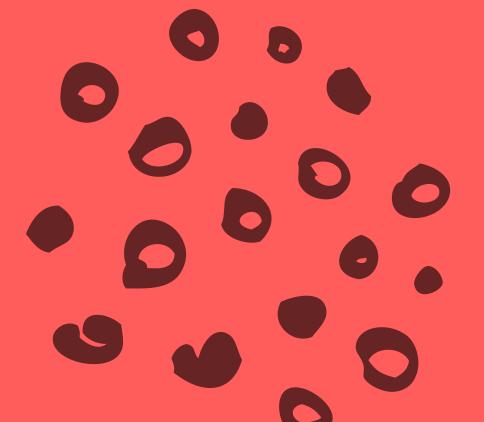


COMMUNIQUER AVEC L'ÉCOLE SI VOUS DÉTENEZ DES INFORMATIONS POUR SIGNALER TOUT ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE.

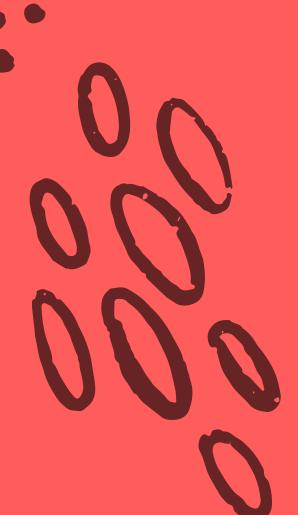


RECHERCHE DE SOLUTIONS COLLABORER À LA AVEC LES INTERVENANTS





POUR EN SAVOIR PLUS SUR L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE, VOUS POUVEZ CONSULTER LE SITE INTERNET



HTTP://WWW.EDUCATION.GOUV.QC.CA/ENSEIGNANTS/AIDE-ET-SOUTIEN/INTIMIDATION-ET-VIOLENCE-A-LECOLE/STRATEGIE-DE-MOBILISATION/O